

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

48^{ème} Rallye National P.E.A de la Luronne

Coupe de France des Rallyes - coefficient 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 27 Mars 2023
Ouverture des engagements :	Lundi 27 Mars 2023
Clôture des engagements :	Jeudi 18 Mai 2023 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 19 Mai 2023
Vérifications administratifs et techniques le :	Samedi 27 mai 2023 de 8h00 à 12h00
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 27 mai 2023 à 8h00
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs le :	Samedi 27 mai 2023 à 12h00
Lieu :	C.C.P.L - LURE
Publication des équipages admis au départ et ordre et heures de départ 1 ^{ère} étape le :	Samedi 27 mai 2023 à 12h30
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Briefing des pilotes :	Ecrit distribué aux vérifications administratives
Départ 1 ^{ère} étape le :	Samedi 27 mai 2023 à 14h30 (VHC)
	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Arrivée de la 1 ^{ère} étape :	Samedi 27 mai 2023 à 18h54 (VHC)
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape le :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Départ 2 ^{ème} étape le :	Samedi 27 mai 2023 à 22h30
Lieu :	Dimanche 28 mai 2023 à 8h00 (VHC)
Arrivée du rallye à :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
	Dimanche 28 mai 2023 à 16h28 (VHC)
	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Vérification finale le :	Dimanche 28 mai 2023
Lieu :	Garage THIEBAUT
Taux horaire de la main d'œuvre :	60€ TTC
Publication des résultats finaux provisoires du rallye le :	Dimanche 28 mai 2023 une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Remise des prix le :	Dimanche 28 mai 2023 à 19h00
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 48^{ème} Rallye National PEA de la Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 22 février 2023 sous le N° 26 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 174 en date du 1^{er} mars 2023.

Comité d'organisation

Président : Patrick CHOLLEY
Membres : Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du rallye, adresse : ASA Luronne, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone : 03 84 75 78 42
Adresse mail : asa.luronne@orange.fr
Permanence du rallye lieu : C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Date, horaire : Samedi 27 mai 2023 de 8h00 à 22h30
Dimanche 28 mai 2023 de 6h30 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ASA Luronne
Adresse : 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813/0314
Commissaires Sportifs	Patrice COTTET	8012/0305
	Elisabeth LOUIS	1287/0313
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Michèle PECCAUD	2309/0314
Directeur de course : PC	Daniel BLANQUIN	1941/0308
Directeur de course adjoint : PC	Jacky BERTRAND (N-D)	14532/0403
Directeur de course : VHC/VHRS PC	Maryse THOMAS	3123/0326
Directeur de course 00	Jan-Hug HAZARD	1505/0304
Directeur de course 000	Delphine NASAZZI	11063/0314
Directeurs de course adjoints délégués aux ES : ES1 au PC	Hubert BENOIT	3617/0411
	ES 2 au PC Denis DUROC	147050/0402
	ES 3 au PC Eric CACON	9100 /0403
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 1 Départ	Jean Christophe OUDIN	236865/0326
	ES 1 Adj Christophe GALLAIRE	242385/0314
Médecin Départ ES 1	Eliane BRETL	
Chronométrateur : Départ ES 1	Bernard AUBERT	242742/0405
Chronométrateur : Arrivée ES 1	Severine HERBET	242748/0405
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 2 Départ	Jacky LEPEULE	13663/0413
	ES 2 Adj Marc BRODUT	111034/0308
Médecin ES 2	Julie CHENUT	

Chronométrateur : Départ ES 2
Chronométrateur Arrivée ES 2

Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 3 Départ Thierry COURANT 16140/0409
ES 3 Adj Martial PEUGEOT 44386/0411

Médecin ES 3 Chloé JEANCLERC
Chronométrateur : Départ ES 3 Sylvie FAIVRE 11039/0421
Chronométrateur Arrivée ES 3

Commissaire technique responsable **VHC**: Serge BULLIER 19678/0421
Commissaire technique : Jean Louis REVERCHON 6835/0421
Commissaire technique responsable **MODERNE** : Michel PETETIN (N-D) 217737/0409
Commissaire technique : Denis DERCHE 33547/0314

Chargés des relations avec les concurrents responsable : Martine REVERCHON 14505/0409
Chargés des relations avec les concurrents : Regis LEGROS 126767/0315

Chargé des relations avec la presse : Patrick CHOLLEY 9465/0409
Responsable des commissaires : Marianne BASSO 22364/0409
Voiture Trico : François NASAZZI 1162/0314
Voiture Autorité : François BRESSON 47951/0409
Voiture SONO : Stéphane GRILLOT
Voiture Balai : Gérard FINQUEL 913/0405
Classement : David GUIBLAIN 134494/0418
Classement : Michèle GUIBLAIN 163636/0418

1.2P. ELIGIBILITE

Le 47^{ème} Rallye National PEA de la Luronne compte pour la coupe de France des rallyes 2023, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2023, les challenges EURO RALLYE TROPHEE, STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 48^{ème} Rallye National PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le jeudi 18 Mai 2023 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum VHC et VHRS incluses.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 510 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 460 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 €

5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

- Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail du plan dans le road book, la surface ne devra pas excéder 80 m2 par équipage (si assistance groupée, 80 m2 plus 40 m2 par voiture supplémentaire) , aucune voiture de tourisme ne sera tolérée dans le parc d'assistance et chaque assistance devra prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance (pour tout manquement à cette règle, l'équipage se verra facturer l'enlèvement et le traitement des déchets)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 48^{ème} Rallye National PEA de la Luronne représente un parcours de **310,7 Km**.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **108,6 Km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 4 / 7 : TERNUAY – LA MER - SERVANCE 9,8 Km**
ES - 2 / 5 / 8 : CHATEAU LAMBERT – LA SAULOTTE 14,9 Km
ES - 3 / 6 / 9 : BREUCHOTTE - LA BRUYERE - MAGNIVRAY 11,5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu : les 20 et 21 mai 2023 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00

Le 26 mai 2023 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00

6.2.7. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Non-respect des chicanes :15 secondes

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :

7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	750€	600€	400€	200€	100€
CLASSES + de 12 partants	400€	250€	120€	80€	
de 8 à 11 partants	350€	220€	120€		
de 4 à 7 partants	350€	200€			
de 1 à 3 partants	250€				
EQUIPAGE 100% FEMININ	300€	Si moins de 3 partants : 200€			

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le Dimanche 28 mai 2023 à 19h00 à la C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

www.asa-luronne.fr

RALLYE MODERNE